

## Affaire n° 04-20250528

### **Projet d'élargissement de la rue Gorbatchev Acquisition d'une emprise cadastrée BY n° 284 (lot G) appartenant à la Sodegis pour une superficie apparente de 60 m<sup>2</sup>**

*(Direction Générale Adjointe « Aménagement du Territoire » – Dominique Benoliel Sartre ; Direction « Urbanisme / Foncier » – P/i Yannick Ah-Leung ; Service « Foncier » - Yannick Ah-Leung)*

### **Soumise au Conseil municipal Séance du mercredi 28 mai 2025**

La commune du Tampon, soucieuse d'améliorer la structuration de son centre-ville et la fluidité des déplacements urbains, poursuit le réaménagement de la rue Mikhaïl Gorbatchev afin d'en faire une voie structurante à double sens reliant la rue Hubert Delisle à la rue du Général de Gaulle, en passant par l'avenue du Général Bigeard et la rue Victor Hugo.

Ce projet s'inscrit dans les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, lequel prévoit le renforcement des centralités urbaines et l'amélioration des conditions de déplacement au sein du centre-ville.

Dans ce contexte, une première délibération du Conseil municipal du 29 avril 2023 (affaire n° 06-20230429) a validé le principe de l'élargissement de la rue Mikhaïl Gorbatchev à 10,5 mètres d'emprise. À la suite de cette décision, la Commune est devenue propriétaire, le 28 novembre 2023, de deux emprises nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

En cohérence avec cette opération et dans le prolongement des acquisitions engagées, la Commune envisage désormais de procéder à l'acquisition d'une emprise non bâtie appartenant à la Société de Développement et de Gestion de l'Immobilier Social (Sodegis), située au n° 30 rue Mikhaïl Gorbatchev, cadastrée section BY n° 284 (lot G).

Cette emprise, d'une superficie apparente de 60 m<sup>2</sup>, a été déterminée conformément au document d'arpentage n° 22-081-GN, établi par le cabinet Veyland, géomètre expert, le 6 janvier 2023.

Au terme des négociations, la Sodegis accepte la cession de l'emprise au prix de 21 000 € HT, sous réserve de validation par son Conseil d'Administration. Cette cession est envisagée à l'issue des travaux de construction en cours (permis de construire PC 974422 19 A0315) et après l'obtention de l'attestation de non-contestation de conformité dudit permis.

Compte tenu du montant inférieur au seuil de consultation obligatoire du pôle d'évaluation domaniale (180 000 € HT), la Commune n'a pas sollicité d'avis domanial pour cette acquisition.

Le prix de vente ainsi que les frais notariés, à la charge de la Commune, seront imputés sur les crédits inscrits au chapitre 21, compte 2111 du budget de l'exercice en cours.

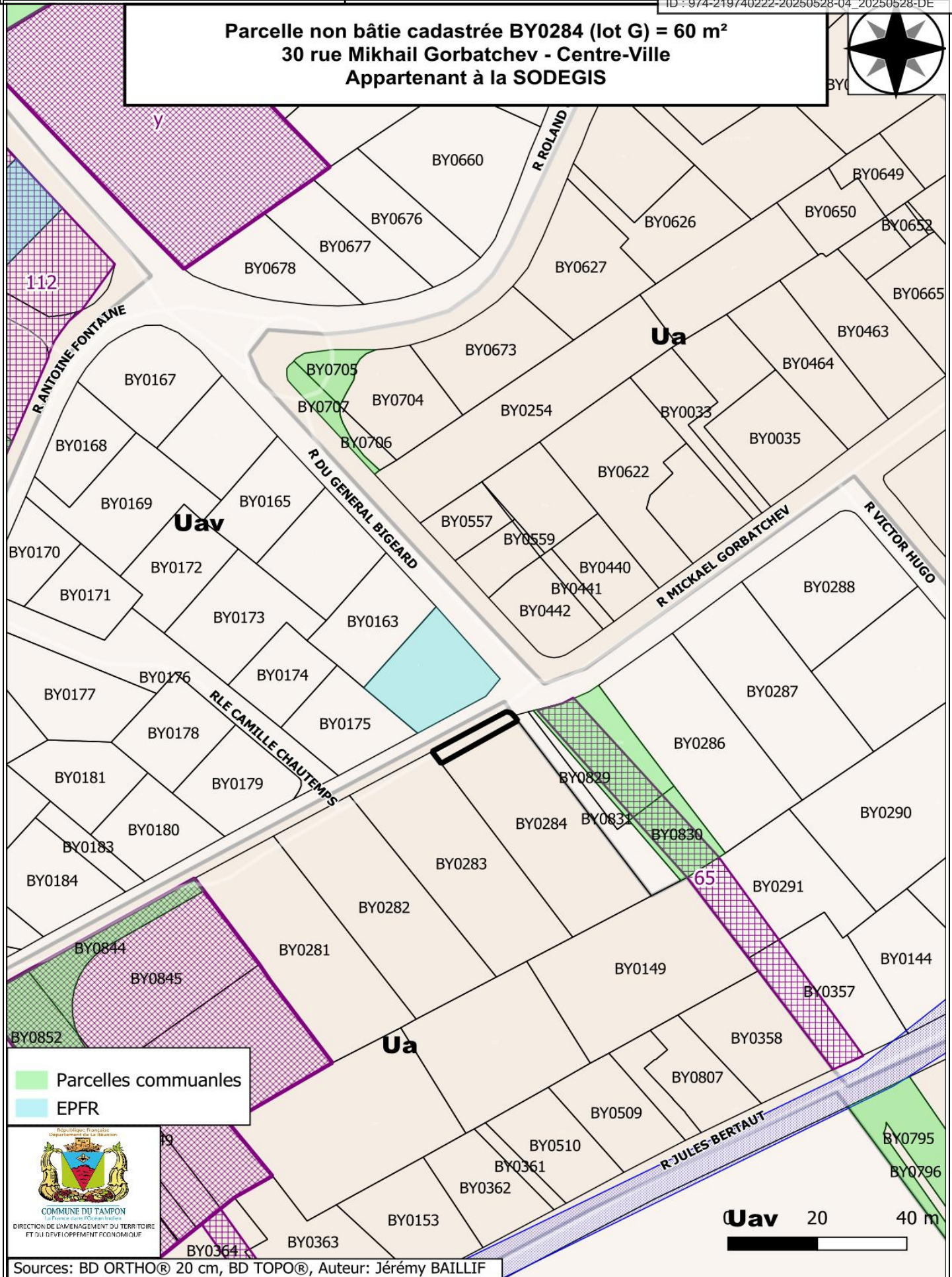
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition par la Commune du Tampon de l'emprise non bâtie cadastrée BY n° 284 (lot G), située au n° 30 rue Mikhail Gorbatchev, d'une superficie apparente de 60 m<sup>2</sup>, appartenant à la Sodegis, pour un montant de vingt et un mille euros hors taxes (21 000 € HT), les frais de transfert de propriété étant à la charge de la Commune en application des dispositions de l'article 1593 du Code civil.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Maire,**

**Parcelle non bâtie cadastrée BY0284 (lot G) = 60 m<sup>2</sup>**  
**30 rue Mikhaïl Gorbatchev - Centre-Ville**  
**Appartenant à la SODEGIS**



COMMUNE DU TAMPON  
DIRECTION DE L'URBANISME ET DU TERRITOIRE  
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE